



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PLANAISE

Date de la convocation : **05.03.2025**  
Date d'envoi aux Conseillers : **12.03.2025**  
Date d'affichage de la convocation : **12.03.2025**

Nombre de Membres en exercice : **15**  
Qui ont pris part à la Délibération : **14**  
*dont 3 pouvoirs*

Séance du mardi 25 mars 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**,

Le mardi 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLANAISE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ, Maire**.

**Présents** : Annie GORGES, Sylvie GIRAUD, Xavier PERRIN, Bernard SALOMON, Michel AGUETTAZ, Olivia UCAR-MORELLE, Marc ROZIER, Sandrine GADBLED, Nathalie GONTARD, Anthony D'AMBROSIO, Thierry BATAILLARD.

**Excusé(s)** : Ludovic PEROT *qui a donné pouvoir à Nathalie GONTARD*, Josselin PAPIN, *qui a donné pouvoir à Xavier PERRIN*, Romuald BENDOTTI *qui a donné pouvoir à Marc ROZIER*.

**Annie GORGES** a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° DÉL 2025-04

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, réuni sous la présidence de **Madame Sylvie GIRAUD, Deuxième Maire-Adjointe**, d'adopter le Compte Financier Unique — CFU — de l'exercice 2024,

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par **Madame Sylvie GIRAUD, Deuxième Maire-Adjointe** s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement, et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	112.960,46 €
Recettes d'investissement	50.758,63 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	- 62.201,83 €
Report de l'exercice 2023	138.858,31 €
Restes à réaliser à reporter en 2025	30.761,98 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2023)	<b>45.894,50 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	446.682,97 €
Report de l'exercice 2023	105.816,72 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2023)	437.127,21 €
	<b>542.943,93 €</b>

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

ID : 073-217302009-20250325-DEL\_2025\_04-DE

Berger  
Levrault

**Madame Sylvie GIRAUD, Deuxième Maire-Adjointe déléguée aux Finances** ayant présenté le budget de l'exercice considéré, **Monsieur Lionel MURAZ, Maire**, se retire au moment du vote.

**Madame Sylvie GIRAUD, Deuxième Maire-Adjointe déléguée aux Finances**, soumet au vote le Compte Financier Unique 2024 de la commune, établi lors de la Commission des Finances du mardi 11 février 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACTE** la présentation faite du Compte Financier Unique pour 2024, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **APPROUVE** après avoir pris connaissance de l'exposé de **Madame Sylvie GIRAUD, Deuxième Maire-Adjointe déléguée aux Finances**, le Compte Financier Unique du budget 2024.

Après avoir voté, le vote donne le résultat suivant :

Pour : **14 dont 3 pouvoirs**

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour copie conforme  
**Sylvie GIRAUD,**  
**Deuxième Adjointe**

La Secrétaire de Séance,  
**Annie GORGES**



*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

*De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative ».*